



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COURRIER ARRIVÉ LE

12 JAN. 2024

MAIRIE DE SAINT-PREST

Le ministre

Réf : BDC_CM/2023-07/27178 CG

Paris, le - 8 JAN. 2024

Monsieur Robert BALDO
Maire de Saint-Prest
Mairie
78 avenue de la République
28300 SAINT-PREST

Cher

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de liaison autoroutière A154 et A120 et demandez que ce projet trouve sa place dans les dossiers autoroutiers qui font actuellement l'objet d'une revue.

J'ai bien pris connaissance de votre courrier et vous en remercie.

Le projet de liaison autoroutière A154-A120, a été déclaré d'utilité publique en juillet 2018. Sa mise en œuvre permettrait notamment de renforcer la cohésion de la région Centre-Val de Loire et sa connexion avec le port de Rouen. Elle favoriserait aussi le soutien à l'économie agricole et contribuerait à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie des habitants en déviant le trafic de transit des zones urbanisées, ce qui réduirait les nuisances et la congestion en entrée et en traversée d'agglomération.

Je vous confirme que cette liaison autoroutière fait pleinement partie de la revue des projets autoroutiers en cours. Cet exercice vise à réexaminer avec soin l'ensemble des projets à l'aune de différents critères, notamment dans le cadre d'un engagement environnemental exemplaire, mais également en tenant compte des bénéfices attendus de la réalisation de ces infrastructures et de l'expression des territoires concernés. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des décisions prises à l'issue de cette revue de projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Beaune

Clément BEAUNE

